



HAL
open science

Emprunts et néologismes autochtones. Comparaison de leur place respective et de leur réception

Jean-François Sablayrolles

► **To cite this version:**

Jean-François Sablayrolles. Emprunts et néologismes autochtones. Comparaison de leur place respective et de leur réception. *Neologica: revue internationale de la néologie*, 2020, 15, pp.127-143. hal-03086455

HAL Id: hal-03086455

<https://hal.science/hal-03086455>

Submitted on 22 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HAL JFS 88 2020d/ « Emprunts et néologismes autochtones. Comparaison de leur place respective et de leur réception », *Neologica* n° 14, Perception, réception et jugement des néologismes, J. Makri-Morel, P. Dury et V. Renner (dir), p. 127-143

Résumé :

La place de l'emprunt au sein des procédés d'enrichissement du lexique d'une langue varie selon les approches : parfois inclusion, parfois opposition, parfois même disparition. La dichotomie matrices internes vs emprunt est préférable à la tripartition traditionnelle : formel, sémantique, emprunt. Des influences externes se manifestent autrement que par l'emprunt, qui se différencie aussi des xénismes, pérégrinismes, statalismes... Suivent des remarques sur leurs classements et leur réception.

Mots-clés : contacts de langue, emprunt, néologie, aménagement de la langue, interférence

Abstract :

The position of borrowing in the set of the lexicon-expanding processes of a language varies from author to author. Borrowing may be included, excluded, or even remain unmentioned. The binary opposition between language-internal processes and borrowing is to be preferred to the traditional ternary division between formal processes, semantic processes and borrowing. Some external influences may be exerted through other means than borrowing, and one also needs to distinguish between xenisms, peregrinisms and statalisms. This article deals with classifying these units and analyzing how they are accepted and used in the receiving language.

Keywords: language contacts, borrowing, neology, language policy, interference

EMPRUNTS ET NEOLOGISMES AUTOCHTONES : COMPARAISON DE LEUR PLACE RESPECTIVE ET DE LEUR RECEPTION

Introduction

Si les lexicologues allemands, de Betz (1949) à Winter Froemel (2009) en passant par Haugen (1950) et Jansen (2005), se sont particulièrement intéressés à l'emprunt¹, c'est la néologie qui a surtout retenu l'attention des lexicologues français, dans le sillage de Guilbert. Ces deux phénomènes linguistiques entretiennent des rapports étroits mais complexes. L'objectif de cette contribution est précisément d'examiner la place, interne ou externe, voire nulle quand il est absent, qu'occupe l'emprunt par rapport à la néologie, et de s'interroger sur les emprunts en français et les discours tenus à leur égard.

1. Problèmes généraux

La place occupée par l'emprunt dans le lexique d'une langue et son renouvellement est une question fondamentale qui conduit aussi à s'interroger sur la nature de ce qui est emprunté et sur le fait que l'emprunt n'est pas la seule manifestation des contacts de langues.

1.1. Place de l'emprunt dans le dispositif

¹ Il a été signalé depuis longtemps que le terme bien installé *emprunt* n'est pas bien choisi dans la mesure où il n'y a pas restitution ou remboursement de ce qui a été emprunté.

La place de l'emprunt dans ou en dehors de la néologie est un problème récurrent, qui a reçu des réponses diverses, même si l'une l'emporte sur l'autre ou les autres.

1.1.1. *Opposition de l'emprunt et de la néologie*

Une des réponses apportées, même de manière implicite, est que la néologie permet d'éviter ou de remplacer les emprunts. Cette formulation se trouve parfois, surtout dans des travaux un peu anciens, il est vrai, comme nous y reviendrons en 2.2.2. Mais il s'agit peut-être d'une formulation un peu elliptique avec la non-spécification du fait qu'il s'agirait, sous le terme de néologie, de la seule néologie interne. Il n'empêche que cela dit quelque chose de la place de l'emprunt, comme extérieur à la néologie. Sans que cette opposition soit explicitement formulée, l'article 'néologisme' du *Nouveau Larousse illustré* (1898-1907) distingue trois types de néologie selon que l'innovation affecte le lexique, la sémantique ou la syntaxe, sans accorder aucune place à l'emprunt.

1.1.2. *La tripartition doxale*

La doxa présente trois types de renouvellement lexical : formel, sémantique et par emprunt. Cette tripartition se trouve aussi bien dans des typologies anciennes que récentes (voir Sablayrolles 1997 et 2000, le chapitre 2 et l'annexe 1, pour un examen critique des typologies).

On a pourtant fait remarquer de longue date que l'emprunt est soit formel, soit sémantique (et ces deux aspects ne peuvent pas être complètement dissociés, voir *infra*, 1.2.). Du coup, plusieurs classements sont, de manière logique, dichotomiques : formel et sémantique (mais d'autres matrices sont parfois ajoutées à ces deux-là) : la siglaison, le verlan, etc.

1.1.3. *La dichotomie matrices internes et matrice externe*

S'appuyant sur ce qui relève d'une langue et de ses divers systèmes et sur ce qui n'en relève pas car importé d'autres langues ayant d'autres systèmes, l'angliciste Jean Tournier (1985, 1991) oppose les différentes matrices internes – regroupées par affinité dans un tableau hiérarchisé à cinq niveaux – à la matrice externe unique qu'est l'emprunt².

Cette dichotomie ne vise pas à jeter l'opprobre sur ce qui vient de l'étranger face à ce qui vient de « chez nous » mais repose, sans jugement de valeur, sur l'introduction, moins prévisible, d'éléments lexicaux qui ne relèvent pas des procédés à la disposition des locuteurs d'une langue pour créer les unités lexicales dont ils ont besoin quand ils en ont besoin. Les contacts de populations – du moins de certaines franges d'entre elles – et de leurs langues ont des retombées dans leurs lexiques, en particulier sous la forme de l'emprunt de signes. Le phénomène est universel dans les langues naturelles.

1.2. *Toujours emprunt d'un signe (sauf importation de schémas de construction)*

L'emprunt est en effet celui d'un signe et pas seulement d'une face d'un signe, forme (S^{ant}) ou sens (S^é), sauf cas d'emprunt de structure ou de moule comme *positive attitude*, *X (body, fat, mummy...)-shaming*, etc. (voir Cartier et Viaux 2018). Le plus souvent, ce signe est

² Une conception de ce type était déjà reconnaissable dans Guilbert (1975 : 92) : « La néologie de l'emprunt consiste donc non dans la création du signe mais dans son adoption ». Avant la phase ultime de l'emprunt, « c'est la phase d'installation, de diffusion initiale qui est néologique, à notre sens, la phase du pérégrinisme. » (*Ibid.* p. 93) Le concept de pérégrinisme est présenté ici-même en 1.4.

une lexie, mais ça peut aussi être, plus rarement, un morphème (-ing, 's...) ou un fractolexème : e-, -gate...

Ce rappel peut paraître évident pour les emprunts formels (un nouveau S^{ant} et un nouveau S^é), mais l'est sans doute moins pour les emprunts dits sémantiques (un S^é nouveau pour un S^{ant} existant dans la langue cible : on n'emprunterait que le sens, peut-on souvent lire). Certes, mais il ne s'agit pas alors de nouvelles acceptions de lexies polysémiques, mais bel et bien d'homonymes de lexies existantes : c'est donc bien un signe dans sa totalité, S^{ant} et S^é, qui est importé. L'importation est « facilitée » par l'existence d'un signifiant homonyme dans la langue emprunteuse (sa forme passe bien, ne se fait pas remarquer), mais il ne s'agit pas – c'est important d'insister – de cas de polysémie et encore moins d'extension ou restriction de sens. C'est le cas des exemples traditionnels *réaliser, supporter...* pour lesquels le sens de « comprendre » n'est lié sémantiquement d'aucune manière à celui de « fabriquer », pas plus que celui de « soutenir » à celui d'« endurer ».

1.3. *Contacts de langues : influences et pas seulement emprunts*

Si les emprunts de signes, appelés, un peu rapidement et approximativement, formels et sémantiques, relèvent tous de contacts de langues (comment pourrait-on emprunter quelque chose à quelqu'un avec qui on ne serait pas en contact ?), la réciproque n'est pas vraie, comme certains ont néanmoins tendance à le penser : tous les phénomènes de contacts de langues ne sont pas des emprunts. Il y a des influences diverses.

1.3.1. *Divers types d'influences*

L'aspect stratique, pour reprendre le terme de Koch (2000), ne se manifeste pas seulement par des emprunts, mais aussi par d'autres types d'influences : traductions (calques sémantiques³ : *souris / mouse*, calques morphologiques : *en ligne / on line, cours en ligne ouvert à tous / massive online open course...*), synthèses néologiques (trous comblés / lacunes comblées : *lanceur d'alerte / whistleblower*), allogénismes (« vrais » faux-emprunts : *tennisman*, etc.), mots créés dans une langue avec des éléments d'une autre langue. On ne peut normalement pas emprunter à quelqu'un ce qu'il n'a pas : comment pourrait-on emprunter à une langue ce qui n'est pas attesté chez elle ?

1.3.2. *Trois aspects des évolutions lexicales et des néologismes*

Pour la néologie, comme pour l'évolution des lexies sur la longue durée, il y a intérêt à distinguer trois aspects, comme l'ont montré les travaux de Koch (2000) ou de Gévaudan et Koch (2010) : formel, sémantique et stratique. Prenons-les dans l'ordre inverse à propos de l'emprunt.

1.3.2.1. L'aspect stratique

L'emprunt, qui consiste dans le passage d'un élément d'une langue prêteuse, parfois dite source, à une langue emprunteuse, parfois dite cible, relève nécessairement de l'aspect stratique, mais les influences en relèvent aussi, ainsi que d'autres phénomènes comme les

³ Quand il s'agit d'une lexie simple, à laquelle une nouvelle acception est donnée sur le modèle d'une lexie polysémique dans la langue source, la dénomination *traduction* est préférable à *calque sémantique*, car il y a également un aspect sémantique dans les calques morphologiques mettant en jeu des lexies construites (affixées ou composées). Cela recoupe partiellement la dichotomie opérée par Makri (2010) distinguant deux types de calques : « la plupart (les deux tiers) sont directement traduits par un équivalent attesté dans la langue cible ; d'autres (le tiers restant) passent nécessairement par une phase de construction, telle qu'elle a opéré sur le terme étranger. »

changements de niveaux ou de registres de certaines lexies comme *flower*, *loufoque*, passant de l'argot des malfaiteurs et des bouchers à la langue commune, ou inversement *bouffon*, *genre*, de la langue commune au parler des jeunes, etc. Tous les phénomènes de contacts de langues relèvent de l'aspect stratique. La prise en compte de cet aspect permet de reconnaître l'influence d'une langue étrangère sans que, pour autant, il s'agisse toujours d'emprunt, comme certains le pensent, noyant alors le concept d'emprunt dans une conception si large qu'elle devient inopérante, puisque rassemblant des réalités hétérogènes. La notion de stratique a le mérite d'intégrer emprunts et influences étrangères dans un même mécanisme sans les assimiler : aussi bien *MOOC* que *souris* (informatique).

1.3.2.2. L'aspect sémantique

Il est important de noter, car on a tendance à l'oublier ou à minimiser ce point, que l'élément emprunté n'est jamais exactement le même dans la langue cible que ce qu'il était dans la langue source, ne serait-ce que parce qu'il ne peut pas avoir la même valeur, n'entrant pas dans les mêmes champs et séries associatives. Joue un rôle fondamental dans les modifications liées à ces transferts d'une langue à une autre la notion de valeur chère à Saussure, pour qui tout élément se définit par ce qu'il n'est pas, par tout ce à quoi il s'oppose dans un ou des ensemble(s) dont il fait partie.

En outre, toujours d'un point de vue sémantique, on emprunte en général une lexie avec un ou quelques sens mais pas avec toute la richesse polysémique quand elle existe (*top* « sommet » dans *être au top* ou « bien » dans *c'est pas top*, mais absence de « cime des arbres », « façade d'une maison », « surface de l'eau », etc.).

Notons cependant que la plupart des néologismes sont monosémiques et que les néologismes étrangers importés dans une langue le sont aussi. Ex. *balconing* (peut-être faux anglicisme créé en Espagne), *car jacking*, *ice bucket challenge*, *smash and grab*, etc.

Mais une différence de sens peut se manifester lors de l'emprunt, comme dans l'exemple donné par Koch de *sombrero*, qui est importé avec le sens de « chapeau à large bord » alors qu'il dénomme toutes sortes de chapeaux dans la langue d'origine.

1.3.2.3. L'aspect formel

Par ailleurs, d'un point de vue formel, l'emprunt est toujours, peu ou prou, accommodé, assimilé, des points de vue phonétique, graphique, morphologique (entrée dans des paradigmes pour les catégories variables).

Les systèmes phonologiques et la phonétique des langues sont différents et la prononciation des emprunts hésite entre deux extrêmes : la reproduction de la prononciation originale ou l'assimilation complète au système de la langue emprunteuse, avec toutes sortes de solutions intermédiaires. Le plus souvent, sauf pour des bilingues complets qui optent plus ou moins consciemment pour une prononciation sourciste ou cibliste, les sons se rapprochent de ceux de la langue cible. La tendance est néanmoins actuellement de reproduire plus fidèlement les sons de la langue source que par le passé : les assimilations du type *redingote* ou *paquebot* (*riding-coat* et *packet-boat*) sont, sans doute définitivement, révolues. Et la meilleure connaissance de langues étrangères, en particulier de l'anglais, qui fournit la grande majorité des emprunts actuellement, tend à faire plus respecter la prononciation d'origine. Mais des déformations, même minimales, ne manquent néanmoins pas de se produire. Les seuls cas où la prononciation de l'emprunt peut être celle de la langue d'origine (B) se trouvent dans des énoncés où le locuteur parlant dans une langue (A) est natif d'un pays de langue (B).

Pour la graphie, on observe anciennement des francisations, partielles ou totales (*bifteck*, *rosbif*), et aussi, plus récemment, des recommandations officielles qui sont entrées dans

l'usage (*fioul* et *gazole* en remplacement de *fuel* et *gas-oil* en sont d'excellents exemples). On observe aussi des flottements, voire des incohérences, comme le constatent Napieralski et Viaux (2016 : 164) : « Une différence phonologique entre l'anglais et les deux langues du continent [français et polonais] vient expliquer des indécisions concernant l'orthographe d'un certain nombre de mots de cette famille [*Twitter*] : une même voyelle peut être longue ou brève en anglais. Le double *e* est prononcé [i], l'habitude ayant déjà été prise avec d'autres emprunts comme *peer-to-peer*, la marque *Deezer*, *feeling*, *geek*, *jeep*, etc. Puisque ce double *e* et le *i* correspondent au même son, le locuteur francophone natif sera susceptible de se tromper lors du passage à l'écrit. Une autre conséquence est le doublement aléatoire du *t* suivant, qui normalement suit une voyelle longue ».

Pour la morphologie flexionnelle, les emprunts relevant des catégories variables majeures que sont les noms, verbes et adjectifs (qui doivent représenter la quasi-totalité de l'ensemble des emprunts lexicaux) doivent s'intégrer dans les paradigmes existants : type de déclinaison pour les langues à déclinaison (voir Anastassiadis-Symeonidis 2005), adoption d'un genre (masculin, féminin et aussi neutre dans certaines langues), type de conjugaison pour les verbes (la plupart sont de la première conjugaison en français : *googler*, *podcaster*, *tweeter*..., alors qu'on crée aussi encore des verbes de la seconde conjugaison : *amarsir*, *aneigir*..., plus rarement de la 3^e (*attirer*) sauf pour des innovations sémantiques ou d'emploi de verbes du 3^e groupe), etc. On observe aussi des flottements pour la formation des pluriels (*concertos / concerti* ; *Lieds / Lieder*, etc.). Une adaptation graphique est fréquente mais pas obligatoire pour des affixes dérivationnels, comme *-ic* qui peut devenir *-ique*, *-er* de nom d'agent qui peut devenir *-eur*, etc.

Dans l'évolution des lexies d'une langue au cours du temps ou dans la création de néologismes, un seul ou plusieurs aspects (deux ou les trois) peuvent être simultanément impliqués. Néanmoins certains aspects prédominent et d'autres sont absents (ou très secondaires), comme le montrent les travaux de Koch et de Gévaudan et Koch cités *supra* : un ou deux aspects peuvent demeurer inchangés quand deux ou un seul manifestent une innovation. Des emprunts sémantiques comme l'ont été *réaliser* « comprendre » ou *supporter* « encourager » cités en 1.2. laissent sans changement la forme et n'affectent pas non plus le niveau stratique, par exemple.

1.4. Conception large et conception restreinte de l'emprunt

Outre que le mot *emprunt* dénomme aussi bien le processus d'importation que les éléments importés (voir Jacquet-Pfau et Sablayrolles, 2008)⁴, il est parfois employé dans un sens large, pour toutes les lexies (et aussi morphèmes, mais plus rarement) issues d'une autre langue que celle de l'énoncé où elles figurent, mais parfois aussi dans un sens plus restreint pour les seuls signes qui sont intégrés dans la langue emprunteuse, comme en atteste leur fréquente lexicographisation. Ils s'opposent alors à d'autres phénomènes d'importation comme les xénismes, sortes de citations, restant souvent des hapax ou ne connaissant qu'une faible diffusion pour des réalités et leurs dénominations radicalement étrangères et d'ordinaire non intégrables (mais certains deviennent néanmoins des emprunts à la longue). Ils sont ordinairement glosés et accompagnés de marques typographiques (guillemets, italiques) indiquant leur radicale extranéité. Le concept de pérégrinisme souvent présenté comme un palier intermédiaire entre le xénisme et l'emprunt est en fait mal défini et nombre d'auteurs qui emploient les deux termes (à commencer par Louis Deroy 1956, à qui tout le monde se réfère sans nécessairement le lire attentivement), les emploient l'un pour l'autre indistinctement. Alain Volclair (2007) reprend néanmoins la distinction établie par Jean-Marc

⁴ Alors que l'anglais a *borrowing* et *loanword*.

Chadelat (2000), selon le point de vue adopté : la migration (pérégrinisme) ou l'exotisme (xénisme), reconnaissant cependant *in fine* qu'on peut parfois confondre les deux. On observe par ailleurs une tendance à considérer comme emprunts les lexies d'une langue pratiquée dans un pays qui s'intercalent dans des phrases d'une autre langue également parlée dans ce pays. C'est, par exemple, le cas de mots arabes concernant la faune, la flore, la culture et surtout la religion dans des énoncés proférés en français au Maghreb. Mais ces situations de bi- ou plurilinguisme sont particulières et les phénomènes de code-mixing, hybridant plusieurs langues, ont un fonctionnement très différent de l'emprunt. Claude Poirier (1995 : 29), cité par Jean Tobi-Manga (2000 : 168), a repris à Rézeau (1984) et Pohl (1984) le concept de statalisme pour ce type d'unités lexicales récurrentes. Sur tous ces points voir Sablayrolles 2019, en particulier pour les emplois de *xénisme* depuis Psichari ([1908] 1930) auquel Deroy dit avoir emprunté le mot.

2. Le cas du français de France

L'examen des généralités sur l'emprunt et la néologie constituait un préliminaire nécessaire à l'exposé de quelques remarques sur le français de France, d'un point de vue historique et aussi à l'époque contemporaine.

2.1. Bref point de vue historique

Les contacts de langue ne sont pas à sens unique, mais l'influence des langues varie au cours du temps et du poids respectif des pays dans leurs relations, souvent asymétriques. C'est ce que montrent les présentations classées des emprunts et la prédominance actuelle de l'anglo-américain.

2.1.1. Le français : langue prêteuse autant sinon plus qu'emprunteuse

Si l'on a tendance à prendre en compte prioritairement les emprunts que fait la langue que l'on parle, le français en l'occurrence, il ne faudrait pas négliger les emprunts que d'autres langues ont faits à la nôtre. La Conquête normande a ainsi conduit à l'importation en anglais (langue germanique) de nombreux mots français, avec parfois des doublons, mais les mots français sont plus recherchés que ceux d'origine germanique, plus populaires⁵. Parlée dans les cours d'Europe au XVIII^e siècle, la langue française a longtemps eu une influence importante dans la diplomatie. C'est aussi une des langues officielles des JO, de certains sports, comme l'escrime, et aussi de la danse. Mais son influence a décliné depuis le début du XX^e siècle au profit de l'anglais, même si la France jouit encore d'un grand prestige dans le domaine de la mode et les industries du luxe.

2.1.2. Critères de classement des emprunts

La présentation des emprunts dans les ouvrages linguistiques s'appuie sur plusieurs critères, souvent croisés (de différentes manières) : essentiellement époques, langues sources et domaines du savoir. C'est ainsi le cas, pour s'en tenir à deux exemples, de Dauzat (1943 : 118-120). Il examine tour à tour l'arabe (noms de produits orientaux, de termes mathématiques, etc.), l'italien (termes d'art, de guerre et de commerce, et de musique), l'espagnol (mots d'ordre littéraire ou artistique), l'allemand (vocables militaires et termes scientifiques), puis l'anglais (termes de marine, politique, chemin de fer...), sans trop préciser

⁵ Claude Hagège (1996 : 33) donne comme exemples *to combat* et *to fight* « se battre », *to conceal* et *to hide* « cacher », *to expectorate* et *to spit* « cracher », *to finish* et *to end* « terminer », *to gain* et *to win* « gagner », *to perish* et *to die* « mourir ».

les époques, à la différence d'Olivier Bertrand (2008). Son livre est fondé essentiellement sur l'histoire des emprunts, avec un principe d'organisation mixte et cohérent : en suivant la chronologie, les 14 chapitres et la conclusion mettent l'accent sur certains aspects dominants à telle ou telle période, même s'ils ne s'y restreignent pas. Il en va ainsi, par exemple, de l'introduction de mots arabes en ancien français, de la naissance du vocabulaire politique au XIV^e siècle (du fait des traductions en français de saint Augustin, d'Aristote... commandées par Charles V), de l'apport de l'italien au XVI^e siècle (à la suite des guerres d'Italie), des emprunts à l'anglais dans les temps modernes... Chacun de ces phénomènes n'est pas propre à un siècle, mais c'est à l'époque où ils se sont le plus clairement manifestés qu'ils sont très logiquement exposés, l'auteur en profitant pour indiquer l'existence de faits similaires mais de moindre ampleur à d'autres époques.

Tout autre est la typologie de John Humbley (1974). Son article, plus linguistique, vise à mettre de l'ordre dans les différents types d'emprunt en adaptant les travaux de Betz (1949) alors peu connus en France.

2.1.3. *Les anglo-américanisms*

Déjà très présents au milieu du XX^e siècle (voir Dauzat 1943), les anglo-américanisms ont vu leur expansion s'accroître encore depuis. La grande majorité des emprunts sont en effet désormais des anglo-américanisms et ce phénomène est international. Dus au poids économique, politique, scientifique, etc. des États-Unis, et aussi au « snobisme » – voir Dauzat (1943 : 120) qui pense que les emprunts faits par le français étaient utiles, avec seulement deux vagues de snobisme : les italianisms au XVI^e siècle et les anglicisms dans la première moitié du XX^e (livre paru en 1943) –, les emprunts à l'anglais et surtout à sa variante américaine se multiplient en français, comme dans beaucoup d'autres langues du monde.

2.2. *La situation contemporaine (2^e moitié du XX^e siècle jusqu'à maintenant)*

Ce sont surtout dans les domaines spécialisés que sont introduits à l'époque contemporaine les emprunts, mais beaucoup d'entre eux se déterminologisent et entrent dans la langue commune, ce qui a suscité et suscite encore des polémiques et aussi une politique linguistique d'aménagement de la langue.

2.2.1. *Déterminologisation des emprunts des domaines spécialisés et emprunts sociétaux*

Les emprunts sont particulièrement nombreux dans les domaines spécialisés, et, comme cela vient d'être dit, la supériorité technologique des États-Unis dans de nombreux domaines, en particulier dans les domaines émergents comme l'informatique, fait qu'il s'agit surtout d'anglo-américanisms.

Mais, avec les médias qui se sont multipliés et la diversification des sources d'information et d'échanges (internet, les réseaux sociaux...), les termes d'un grand nombre de domaines spécialisés se déterminologisent (se vulgarisent) et entrent dans la langue commune. Certains domaines sont par ailleurs spécialisés mais connus de vastes franges de la population, comme le sport, la micro-informatique et les NTIC, etc.

Le modèle américain, l'*american way of life*, a répandu le coca-cola sur toute la planète, et ses influences sont variées ; elles touchent l'alimentation (*fast-food, burger, nuggets...*), les loisirs et de nouvelles pratiques sportives (comme les sports de glisse étudiés par Tallarico (2018) : *barefoot, bodyboard, halfpipe, kitesurf, windsurf* et les composés avec *board* (*paddleboard, sandboard, wakeboard*), ainsi que des pratiques risquées (*balconing* – peut-être allogénisme de l'espagnol ou du catalan –, *binge drinking...*) ou délictueuses (*car jacking, go*

fast, smash and grab...), etc. Il est curieux à ce propos de remarquer que nombre des emprunts de ces derniers types, nommant des réalités négatives, n'ont guère suscité d'équivalents en français (sauf *cuite express, biture express*, etc. pour *binge drinking*), comme si l'emprunt linguistique était le signe de l'importation de ces pratiques et des mauvaises influences étrangères.

2.2.2. Polémiques

La multiplication des anglicismes et leur large diffusion facilitée par le développement des médias, surtout audiovisuels, a suscité régulièrement des réactions indignées sous formes de pamphlets ou de chroniques de langue acerbes. Songeons à Rémy de Gourmont (1899) et surtout Étienne et son *Parlez-vous franglais ?* paru en 1964 ; le terme *franglais* avait été forgé par Roger Minne en 1953 et repris en 1959 par Maurice Rat, à qui on en attribue souvent la paternité, quand ce n'est pas à Étienne même (voir Rey 2011). L'association « Défense de la Langue Française », en particulier dans sa revue du même nom, fustige ce qui est considéré comme des manquements au bon français, en particulier certains emprunts.

Un débat a eu lieu au milieu du XX^e siècle à propos des « déficiences de la dérivation française » (Marouzeau, 1951) et plus globalement de la faculté du français à forger des néologismes. Albert Dauzat (1943 : 117sq) écrit que « la dérivation peut devenir abusive » et que « la dérivation, en s'exagérant, soulève de justes critiques ». En 1955 (p. 14), à propos des diminutifs en français moderne, il affirme encore que se manifeste une « désaffection pour ce procédé de formation due au développement de la tendance analytique, l'«épingle» préféré au préfixe ou suffixe », en accord avec l'opinion de Marouzeau (1951), qui pointe les désaccords des spécialistes à ce sujet : Bally voit un fléchissement de la dérivation alors que Pichon la considère pleine de vie, mais il conclut que tout concourt en français à limiter l'emploi des dérivés : accidents phonétiques, difficultés morphologiques, avatars historiques et dispositions psychologiques. Cette opinion est tempérée par Charles Camproux (1951) pour qui la tendance à l'expression analytique est une des causes majeures (avec les reprises faites au latin à partir du XIV^e siècle) de la faiblesse de la dérivation française, du moins dans le parler des élites intellectuelles alors que la dérivation est vivante dans la langue populaire dont l'influence grandit à nouveau après une éclipse à partir du XVII^e siècle.

Comme la composition en langue française est nettement moins développée que dans d'autres langues comme l'allemand ou le grec (sauf pour des composés savants formés avec des éléments puisés dans les langues anciennes), il ne reste guère que l'emprunt pour satisfaire les besoins de nomination qui se font ressentir. Et c'est précisément ce que pensent Dauzat (1943 : 118) : « Les ressources internes sont limitées [...] Force est donc d'emprunter » ou encore Robert-Léon Wagner (1969 : 10) (pour qui « aucun [emprunt] – quoi qu'on en dise – n'est inutile ») préconisant, à l'aide d'une métaphore botanique filée, d'« acclimater dans son lexique de vigoureux plants étrangers » plutôt que de recourir au provignement⁶ sur des racines épuisées : « les seuls bons néologismes en français proviennent de l'emprunt », parce qu'« [u]ne langue dont on sollicite trop la morphologie, comme une terre qu'on ne laisse pas assez reposer, finit par ne plus rien produire de bon ». Cependant nombre des prédictions et affirmations formulées à l'époque sur les déficiences internes supposées du français, ont depuis été invalidées par les faits et la dérivation se porte bien en français hexagonal (comme *piétonnier* ou *entrisme*, présentés comme impossibles). Remarquons que d'autres variantes du français étaient moins gourmées, comme le montrent les anciens *taxieur* et *essencerie* en français d'Afrique.

⁶ Nom employé par les poètes de la Pléiade, pour ce que nous nommons affixation ou dérivation.

Notons que ces discussions valident la dichotomie examinée dans la première partie sur l'opposition des procédés de la langue (dérivation et composition essentiellement) et l'emprunt.

La question de la langue est une préoccupation récurrente des Français qui se font une certaine idée du français et ont un goût certain pour les discussions à ce sujet, ainsi que pour divers types de jeux ou de tests fondés sur elle, sans oublier les concours d'orthographe. Maître Capelovici était l'arbitre, connu et reconnu comme tel, de nombre de ces activités dans la presse et à la télévision. Les chroniques de langue à la radio ou à la télévision avaient et ont toujours beaucoup de succès, que ce soit celles d'Alain Rey sur France Inter, de Bernard Cerquiglini sur TV5 Monde, de Jean Pruvost sur Le Mouv, RCF, etc., même si Michel Arrivé faisait remarquer que les chroniques du langage avaient quasiment disparu dans le journal *Le Monde* et qu'il n'était plus guère question de linguistique dans ce quotidien que dans la rubrique nécrologique... Les rayons « linguistique » de grandes librairies ont également fondu comme neige au soleil. Mais cela n'empêche pas l'intérêt pour la langue française de se manifester, comme l'ont encore montré les récents débats sur l'enseignement de la grammaire et la tentative d'introduire la notion de prédicat, ou bien encore ceux relatifs à l'écriture dite inclusive et aussi les réactions aux recommandations officielles.

2.2.3. Politique linguistique

Depuis l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539 de François I^{er} qui prescrit l'usage du français au détriment du latin et des langues régionales, l'État français, pays hautement et anciennement centralisé, à la différence de beaucoup d'autres, s'est toujours préoccupé de la langue française, de sa protection et de sa diffusion.

La création de l'Académie française par Richelieu en 1635 a été une date importante et cela d'autant plus que c'est elle qui a désormais le dernier mot dans la décision de parution des recommandations officielles élaborées dans des collèges d'experts (naguère commissions de terminologie et de néologie) et discutées au sein de la commission générale. Si certaines recommandations ont été d'indiscutables réussites (*logiciel*, *baladeur*, etc.), d'autres ont été des échecs retentissants (*bouteur* pour *bulldozer*, *évanouissement* pour *fading*, etc.). Mais ce qui est surtout remarquable, ce sont les réactions et commentaires que ces recommandations suscitent, comme dans les années 1980 avec *épinglette*, substitut de *pin's*, et les réseaux sociaux s'en sont donné à cœur joie plus récemment avec *mot-dièse* substitut de *hashtag* ou *cours en ligne ouvert à tous* pour *MOOC*. Il est à noter que la plupart des occurrences de ces recommandations sont en mention et non en usage, dans des commentaires ironiques à leur sujet. Mais petit à petit, une fois passée la période des ricanements ou de l'indifférence, un grand nombre de ces recommandations s'imposent (voir Jacquet-Pfau 2017).

Conclusion

Les emprunts constituent indéniablement une source d'enrichissement et de renouvellement du lexique des langues liée aux contacts des populations et au poids économique, scientifique, politique de tel ou tel pays (zone d'influence, en particulier dans d'anciennes colonies) et, de ce point de vue, ils sont assurément partie intégrante de la néologie, comme matrice externe face aux différentes matrices internes qui peuvent par ailleurs être mises en action pour leur trouver des équivalents autochtones afin qu'ils n'envahissent pas la langue au détriment des ressources propres. Ceux-là ont l'intérêt par rapport à ceux-ci d'être semi-motivés et de se conformer aux patrons, gabarits de la langue qui les forgent, ce qui n'est pas toujours le cas des mots importés. C'est à cette problématique

des néologismes par emprunt et de leurs équivalents autochtones que se consacre depuis plusieurs années le groupe EmpNeo, qui regroupe essentiellement des linguistes français, italiens, grecs, polonais et tchèques (voir Anastassiadis *et alii* 2012)⁷, intégré désormais dans le projet Neoveille créé et animé par Emmanuel Cartier (voir Cartier *et alii*, 2018).

Jean-François Sablayrolles
USPC et HTL UMR 7597

Références bibliographiques

- ANASTASSIADIS-SYMEONIDIS Anna (2005), « L'attribution du genre aux emprunts du grec moderne au français et à l'anglo-américain », dans T. Arnavielle (éd.), *Langues : Histoire et usages dans l'aire méditerranéenne*, Paris, L'Harmattan, p. 111-122.
- ANASTASSIADIS-SYMEONIDIS Anna, KACPRZAK Alicja, PODHORNA-POLICKA Alena, SABLAYROLLES Jean-François *et al.* (2012), « Emprunts et équivalents : étude de leurs diffusions respectives dans plusieurs langues », *Cahiers de lexicologie* n° 101, Classiques Garnier, décembre 2012-2, p. 197-207.
- BERTRAND Olivier (2008), *Histoire du vocabulaire français*, Nantes, Éditions du temps.
- BETZ Werner (1949), *Deutsch und Lateinisch. Die Lehnbildungen der althochdeutschen Benediktinerregel*, Bonn, Bouvier u. Co.
- CAMPROUX Charles (1951), « Déficiences et vitalité de la dérivation », *Le français moderne* n° 19, p. 181-186.
- CARTIER Emmanuel et VIAUX Julie (2018), « Étude de la pénétration des anglicismes de type N ou Adj (-)ing à partir d'un corpus contemporain journalistique », dans C. Jacquet-Pfau, A. Napieralski et J.-F. Sablayrolles (éd.), *Emprunts néologiques et équivalents autochtones, études interlangues*, Presses universitaires de Lodz (Pologne), p. 11-34.
- CARTIER Emmanuel, SABLAYROLLES Jean-François, BOUTMGHARINE Najet, HUMBLEY John, BERTOCCHI Massimo, TALLARICO Giovanni, JACQUET-PFAU Christine et KÜBLER Natalie (2018), « Détection automatique, description linguistique et suivi des néologismes en corpus : point d'étape sur les tendances du français contemporain », 6^e Congrès Mondial du Linguistique Française, CMLF, Mons, 9-13 juillet 2018, en ligne : <https://doi.org/10.1051/shsconf/20184608002>
- CHADELAT Jean-Marc (2000), *Valeur et fonctions des mots français en anglais à l'époque contemporaine*, Paris, L'Harmattan.
- DAUZAT Albert (1943), *Le Génie de la langue française*, Paris, Payot.
- DAUZAT Albert (1955), « Les diminutifs en français moderne », *Le français moderne*, janvier 1955, p. 13-20.
- DEROY Louis (1956), *L'emprunt linguistique*, Paris, Les Belles lettres.
- ÉTIEMBLE René (1964), *Parlez-vous français ?*, Paris, Gallimard.
- GEVAUDAN Paul et KOCH Peter (2010), « Sémantique cognitive et changement sémantique », *Grandes voies et chemins de traverse de la sémantique cognitive*, Mémoire de la Société de linguistique de Paris, XVIII, p. 103-145.
- GOURMONT Rémy (de) (1899), *Esthétique de la langue française*, Paris, Mercure de France.
- GUILBERT Louis (1975), *La créativité lexicale*, Paris, Larousse.
- HAGEGE Claude (1996), *Le français, histoire d'un combat*, Paris, Michel Hagege.

⁷ Deux projets ont facilité ces travaux internationaux : un projet Hubert Curien Barrande franco-tchèque puis un PICS (Projet International de Coopération Scientifique du CNRS) franco-polonais.

- HAUGEN Einar (1950), « *The Analysis of Linguistic Borrowing* », *Language* n° 26, p. 210-231.
- HUMBLEY John (1974), « Vers une typologie de l'emprunt linguistique », *Cahiers de lexicologie*, n° 25, p. 46-70.
- JACQUET-PFAU Christine et SABLAYROLLES Jean-François (2008), « Les emprunts : du repérage aux analyses. Diversité des objectifs et des traitements », *Neologica* n° 2, Classiques Garnier, p. 19-38.
- JACQUET-PFAU Christine (2017), « Réception des emprunts et de leurs équivalents en français dans le domaine de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche », *Neologica* n°11, p. 119-137.
- JANSEN SILKE (2005), *Sprachliches Lehngut im world wide web. Neologismen in der französischen und spanischen Internetterminologie*, coll. Tübinger Beiträge zur Linguistik 484, Tübingen, Narr.
- KOCH Peter (2000), « Pour une approche cognitive du changement sémantique lexical : aspect onomasiologique », dans J. François (éd.), *Théories contemporaines du changement sémantique*, Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, N.S. 9. Leuven, Peeters, p. 75-95.
- MAKRI Julie (2010), « Les procédés de création lexicale régis par l'emprunt en espagnol péninsulaire contemporain », *Cahiers de lexicologie*, n° 97, p. 207-219.
- MAROUZEAU Jules (1951), « Les déficiences de la dérivation française », *Le français moderne* n° 1, janvier 1951, p. 1-8.
- NAPIERALSKI Andrzej et VIAUX Julie (2016), « Réseaux sociaux : étude de la famille morphologique de Twitter en français et en polonais », dans Z. Hildenbrand, A. Kacprzak et J.-F. Sablayrolles (éd.), *Emprunts néologiques et équivalents autochtones en français, en polonais et en tchèque*, coll. La Lexicothèque, Limoges, Lambert Lucas, p. 157-173.
- Nouveau Larousse illustré* (1898-1907), en sept volumes, sous la direction de Claude Augé, Larousse.
- POHL Jacques (1984), « le statalisme », *Travaux de linguistique et de littérature* 22-1, p. 251-264.
- POIRIER Claude (1995), « Les variantes topolectales du lexique français. Propositions de classement à partir d'exemples québécois », dans M. Francard et D. Latin (éd.), *Le régionalisme lexical*, Louvain-la-Neuve, Duculot, Aupelf-Uref, p. 13-56.
- PSICHARI Jean ([1908], 1930), « Essai sur le grec de la septante », *Revue des études juives*, 1908, p. 161-210, repris dans *Quelques travaux de linguistique, de philologie et de littérature helléniques 1884-1928*, Paris 1930, p. 831-891.
- REY Alain ([1992] 2011), *Dictionnaire historique de la langue française*, Éd. Le Robert.
- REZEAU Pierre (1984), *Dictionnaire des régionalismes de l'Ouest entre Loire et Gironde*, Les Sables d'Olonne, Le Cercle d'Or.
- SABLAYROLLES Jean-François (1997), « Néologismes : une typologie des typologies », *Cahiers du C.I.E.L* (Centre Interlangue d'Études en Lexicologie, UFR EILA, Université Paris 7), « Problèmes de classement des unités lexicales », 1996-1997, p. 11-48.
- SABLAYROLLES Jean-François (2000), *La néologie en français contemporain*, Paris, Honoré Champion.
- SABLAYROLLES Jean-François (2019), « Les emprunts face aux xénismes, pérégrinismes, internationalismes, statalismes... », dans R. Mudrochova, A. Kacprzak et J.-F. Sablayrolles (éd.), *L'emprunt en question(s) : conceptions, réceptions, traitements lexicographiques*, coll. La Lexicothèque, Limoges, Lambert Lucas, p. 19-32.
- TALLARICO Giovanni (2018), « 'Cinquante nuances de board' : anglicismes néologiques et équivalents autochtones dans le domaine des sports de glisse », dans C. Jacquet-Pfau,

- A. Napieralski et J.-F. Sablayrolles (éd.), *Emprunts néologiques et équivalents autochtones, études interlangues*, Presses universitaires de Lodz (Pologne), p. 271-288.
- TOBI-MANGA Jean (2000), « Prolégomènes à une théorie de l'emprunt en français langue seconde », dans D. Latin et C. Poirier (éd.), *Contacts de langues et identités culturelles*, AUF, Les Presses de l'Université de Laval, p. 159-176.
- TOURNIER Jean (1985), *Introduction descriptive à la lexicogénétique de l'anglais contemporain*, Champion-Slatkine.
- TOURNIER Jean (1991), *Précis de lexicologie anglaise*, Paris, Nathan.
- VOLCLAIR Alain (2007), « Les pérégrinismes : miroir éphémère ou pérenne ? », Dictionnaire évolutif des pérégrinismes, réalisé par les étudiants en Master 2 traduction professionnelle et audiovisuelle de la promo 2006/2007, Alain Volclair (éd.), en ligne.
- WAGNER Robert-Léon (1969), Préface au *Dictionnaire des mots sauvages* de Maurice Rheims, Paris, Larousse.
- WINTER-FROEMEL Esme (2009), « Les emprunts linguistiques : enjeux théoriques et perspectives nouvelles », *Neologica* n° 3, p. 79-122.